



KLIMAATADAPTATIE IN DE BENELUX

ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE AU SEIN DU BENELUX

**Integreren in grensoverschrijdende
samenwerking**

Rapport 2015-2016

**Intégrer dans la coopération
transfrontalière**

Rapport 2015-2016

Colophon

Éditeur responsable

Le Secrétaire général de l'Union Benelux
Rue de la Régence 39
BE – 1000 Bruxelles
Tel. +32 (0)2 519 38 11
info@benelux.int

Rédaction

Groupe de travail « Adaptation au changement
climatique Benelux »

Coordination

Le Secrétariat général de l'Union Benelux

Date : mars 2017

Cette publication est protégée par le droit d'auteur

ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE AU SEIN DU BENELUX INTÉGRER DANS LA COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE

SYNTHÈSE

CONTEXTE

La conférence « Adaptation au changement climatique au sein du Benelux » du 25 novembre 2014 a montré la valeur ajoutée importante générée par la coopération Benelux en matière d'adaptation au changement climatique. La diminution des émissions de CO2 et la lutte contre le réchauffement climatique sont des défis à l'échelle mondiale, mais l'adaptation aux conséquences du changement climatique doit être menée à bien au niveau local, national et transfrontalier.

Le Secrétariat général Benelux, en concertation avec le groupe de travail « Adaptation au changement climatique » et avec d'autres groupes de travail Benelux, a organisé au cours de la période 2015-2016 quatre ateliers exploratoires sur l'adaptation au changement climatique en rapport avec « l'énergie », « le transport et la mobilité », « la santé publique en combinaison avec la politique urbaine » et « la gestion des risques ». En outre, un atelier a également eu lieu en matière d'adaptation au changement climatique en Europe avec d'autres enceintes de coopération régionale (Council of the Baltic Sea States, Carpathian Convention, Union for the Mediterranean).

Ce compte rendu aborde le contenu et les résultats de ces ateliers et résume également l'état d'avancement des stratégies et des plans d'adaptation nationaux au sein du Benelux.

CONCLUSIONS

Voici les conclusions communes résumés aux cinq ateliers :

1. La coopération transfrontalière génère une valeur ajoutée.

Les risques et les défis politiques en matière d'adaptation au changement climatique et aux conditions météorologiques extrêmes dans les pays du Benelux présentent de nombreuses convergences : ils sont similaires jusqu'à un certain point, sans cependant être identiques. Les conséquences ne se limitent pas aux frontières nationales, mais sont plutôt transfrontalières. Cela est dû à l'infrastructure de transport fortement imbriquée, au système énergétique ou à la propagation de maladies qui ne connaissent naturellement pas les frontières, tout comme les masses d'eau ou d'autres phénomènes.

Comme dans d'autres coopérations macro-régionales en Europe, il a également été confirmé dans le Benelux que la coopération transfrontalière génère une plus-value.

2. Renforcer les connaissances communes

L'adaptation au changement climatique figure depuis peu à l'agenda politique et les connaissances en la matière sont en plein développement. Au cours des ateliers, il est apparu clairement que sur l'ensemble du Benelux, les connaissances relatives aux différents aspects de l'adaptation au changement climatique sont réparties de manière inégale et très fragmentée. En outre, les connaissances disponibles sont bien souvent déduites des informations recueillies au niveau européen et donc parfois trop peu axées sur les pays du Benelux.

Malgré la disponibilité d'un grand nombre d'informations et d'idées, il n'existe pas encore de base de connaissances commune sur l'adaptation au changement climatique au sein du Benelux. Il est fortement recommandé d'élargir la base de connaissances commune en partageant davantage de connaissances et en les approfondissant de concert.

3. Une conscience accrue des défis communs

La conscience de l'impact du changement climatique sur la sécurité et des conséquences financières et économiques découlant des dommages aux infrastructures ne fait qu'augmenter. Les ateliers Benelux (2015-2016) ont renforcé les connaissances et la conscience des défis partagés et transfrontaliers dans ces domaines. Dans le même temps, l'aspect lié à la « résilience » a bénéficié d'une attention plus soutenue : est-on suffisamment préparés à gérer les conséquences du changement climatique et des conditions météorologiques extrêmes ? Est-ce que notre infrastructure est suffisamment résistante face à ces effets ? Est-ce que la société et l'économie sont suffisamment résilientes ?

4. La nécessité de connaissances plus précises sur les effets transfrontaliers et en matière de coopération

Les ateliers organisés au niveau Benelux présentaient un caractère exploratoire et ont permis de préciser en grande partie le contenu et les missions transfrontalières. L'interdépendance des pays face à l'adaptation au changement climatique est devenue plus claire.

Mais une coopération transfrontalière plus étroite nécessite également des connaissances plus précises des conséquences potentielles du changement climatique : que peut-il se passer ? Quelles sont les conséquences transfrontalières ? Comment ces effets interagissent-ils entre eux ? Comment s'adapter ensemble aux conséquences ?

Des connaissances plus précises sont également nécessaires quant à la façon dont la coopération transfrontalière doit être conçue. Ce faisant, des questions se posent, comme : les pays sont-ils suffisamment préparés ? Si ce n'est pas le cas, qu'est-ce qui doit être fait ? Le sentiment d'urgence est-il suffisamment présent, y compris de l'autre côté de la frontière ? Toutes les tâches et les responsabilités sont-elles bien « définies » et les responsabilités sont-elles formulées de façon suffisamment précise ?

ÉTAPES SUIVANTES

C'est pourquoi il a été proposé de réaliser une analyse de risque plus poussée, transfrontalière et conjointe afin de répondre à ces questions et ce faisant, de renforcer l'assise politique en faveur de cette coopération.

Cette analyse devrait prendre en compte les effets transfrontaliers en chaîne et en cascade du changement climatique et des conditions climatiques extrêmes. Dans le cadre d'effets en chaîne, l'analyse porte sur les conséquences ainsi que les solutions possibles de l'autre côté de la frontière. Dans le cadre d'effets en cascade, une panne potentielle dans un secteur (par ex. le système énergétique) a des conséquences sur d'autres secteurs (par ex. : les soins de santé, l'économie, les transports, les secours...).

Le Secrétariat général Benelux prendra, en concertation avec le groupe de travail « Adaptation au changement climatique » et d'autres groupes de travail Benelux, les initiatives nécessaires afin de réaliser une telle analyse des risques au niveau Benelux.

ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE AU SEIN DU BENELUX INTÉGRER DANS LA COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE

RAPPORT

INTRODUCTION

La conférence « Adaptation au changement climatique au sein du Benelux » du 25 novembre 2014 a clairement montré que la coopération transfrontalière entre pays voisins représente une importante valeur ajoutée pour l'adaptation aux changements climatiques. La diminution des émissions de CO2 et la lutte contre le réchauffement climatique sont considérées comme des missions à l'échelle mondiale, mais l'adaptation aux conséquences du changement climatique doit être menée à bien au niveau local, national et transfrontalier.

En exécution des décisions prises par le groupe de travail « Adaptation au changement climatique » le 12 janvier 2015, le Secrétariat général Benelux, en concertation avec le groupe de travail « Adaptation au changement climatique » et avec d'autres groupes de travail Benelux, a organisé au cours de la période 2015-2016 quatre ateliers exploratoires sur l'adaptation au changement climatique concernant « l'énergie », « le transport et la mobilité », « la santé publique en combinaison avec la politique urbaine » et « la gestion des risques ». Ce compte rendu aborde le contenu et les résultats de ces ateliers.

Il a également été convenu de décrire brièvement l'élaboration des stratégies et des plans d'adaptation nationaux et d'en discuter au sein du groupe de travail « Adaptation au changement climatique ».

En outre, le Secrétariat général est également intervenu afin de renforcer l'assise pour la coopération macro-régionale en matière d'adaptation au changement climatique en Europe.

I. PROGRESSION DE LA RÉDACTION DES PLANS D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LE BENELUX

a) Contexte

Le groupe de travail « Adaptation au changement climatique » a décidé de discuter de l'élaboration des plans et stratégies d'adaptation au changement climatique nationaux. Cette discussion doit permettre un partage de connaissances en vue de renforcer ces plans et stratégies d'adaptation.

b) Approche et actions à entreprendre

Pour les Pays-Bas

Sur proposition de la secrétaire d'État à l'Infrastructure et à l'Environnement, madame Dijkma, le Conseil de ministres a approuvé le 2 décembre 2016 la stratégie nationale d'adaptation au changement climatique (NAS) « Adapter avec ambition ». Le programme de mise en œuvre de la NAS sera élaboré en 2017. En parallèle, diverses actions mentionnées dans la NAS sont déjà mises en œuvre, comme renforcer la conscientisation et promouvoir la mise en pratique de l'adaptation au changement climatique. Quelques exemples : le portail d'information www.ruimtelijkeadaptatie.nl est élargi, le premier dialogue sur l'adaptation tel qu'introduit dans la NAS a déjà eu lieu (concernant l'assurabilité des dégâts liés au changement climatique), un deuxième dialogue sera organisé sur le stress thermique et la santé et la discussion visant à rendre les bâtiments publics résistants au climat a été lancée. D'après les réactions des différents ministères, des autorités décentralisées, du secteur privé, des instituts scientifiques et des organisations sociales, la NAS déclenche - ou accélère - des mouvements. Un réseau de plus de 250 personnes a entre-temps vu le jour qui est relié de manière active à la NAS. Le large spectre de la NAS, qui tient compte des effets potentiels du changement climatique sur tous les secteurs, plaît à de nombreux acteurs. Les « graphiques en sphères » qui l'illustrent s'avèrent renforcer l'attrait et l'accessibilité de cette matière. L'équipe néerlandaise pour la NAS cherche activement à établir un lien avec d'autres acteurs qui travaillent ailleurs en Europe sur une stratégie nationale d'adaptation au changement climatique. La NAS sera présentée lors de la conférence ECCA à Glasgow en juin 2017. La stratégie nationale d'adaptation au changement climatique est disponible - tant en néerlandais qu'en anglais - sur le site : www.nationaleadaptatiestrategie.nl

Pour la Belgique

La stratégie nationale d'adaptation a été approuvée en 2010 par la Commission Nationale Climat (CNC). Elle exposait les grandes lignes de la politique d'adaptation au changement climatique et répondait également à la demande de la Commission européenne, formulée dans le livre blanc sur l'adaptation.

Dans le sillage de la stratégie, un projet de plan national d'adaptation a été élaboré en 2016. Il reprend une série d'actions qui présentent une portée et une plus-value nationale, complémentaires aux actions régionales et fédérales. Ce projet a été adopté par la Commission Nationale Climat en novembre 2016, et a été soumis à l'avis des organes consultatifs régionaux et fédéraux. Il doit encore être amendé suite à cette consultation et adopté par la CNC. Le plan climatique régional flamand 2013-2020 a été approuvé en 2013.

Le premier rapport d'avancement a été élaboré en 2015. Il fait le point sur les 75 mesures d'adaptation. Quelques nouvelles mesures ont également été formulées. Le deuxième rapport d'avancement sera présenté fin 2017. À la fin de 2016 les différents ministres du gouvernement flamand ont signé le « Klimaats- en Energiepact » et se sont engagés à élaborer une vision globale climatique 2050 et un plan climat - énergie 2021-2030 pour la fin 2018.

La contribution fédérale au Plan National Adaptation a été adoptée en novembre 2016 par le gouvernement fédéral. Cette contribution vise à mettre en œuvre certains leviers dont disposent les autorités fédérales dans le cadre de leurs compétences, dans deux secteurs (transport et gestion de crise), afin de permettre une politique coordonnée d'adaptation.

Le plan Air-Climat-Energie bruxellois – qui comprend un volet adaptation – a été soumis à enquête publique durant l'été 2015. Il a été ensuite soumis au Gouvernement bruxellois pour être adopté définitivement au printemps 2016.

En Région wallonne, l'adaptation fait également l'objet d'un chapitre dans le Plan Air-Climat-Energie (PACE). Celui-ci a été adopté en 1^{re} lecture par le Gouvernement wallon en janvier 2014 et a été soumis à enquête publique durant l'été 2014. Une version mise à jour à la suite des remarques reçues a été adoptée définitivement en avril 2016. Le chapitre adaptation contient une vingtaine de mesures dans sept domaines.

Pour le Luxembourg

Une première stratégie nationale d'adaptation au changement climatique a été approuvée en juin 2011 afin de permettre au Luxembourg d'affronter dans les meilleures conditions possibles les conséquences du changement climatique, de limiter la vulnérabilité de la société et de la nature face à ces changements et de tirer profit, le cas échéant, d'opportunités qui découleraient d'un environnement climatique changeant.

La stratégie nationale d'adaptation au changement climatique de 2011 se concentrait essentiellement sur les sujets liés à l'eau, à la biodiversité, à la forêt et à l'agriculture. Dès lors, le programme gouvernemental de 2013 prévoyait une mise à jour de la stratégie d'adaptation afin d'y intégrer tous les domaines politiques. Ce travail de mise à jour est actuellement en cours. Les conséquences du changement climatique ont été identifiées pour 13 différents secteurs et des mesures d'adaptation pour plus de 80 conséquences ont été élaborées. Lors du deuxième trimestre de 2017, des groupes de travail interministériels seront organisés afin de finaliser par secteur les conséquences identifiées et les mesures proposées et afin de procéder à une priorisation des mesures.

La stratégie nationale d'adaptation devrait être finalisée fin 2017 et présentée aux membres du Gouvernement pour approbation.

II. INTÉGRATION SYSTÉMATIQUE DANS LES ENCEINTES DE COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE DANS LE BENELUX

La conférence « Adaptation au changement climatique au sein du Benelux » du 25 novembre 2014 a montré que de nombreuses « convergences » (parallèles et transfrontalières) existent entre les pays du Benelux au niveau des risques et des défis politiques liés aux conséquences du changement climatique. L'adaptation au changement climatique est une tâche importante pour la « **coopération régionale** » entre les pays limitrophes.

Il a aussi été démontré que les défis liés à l'adaptation au changement climatique concernent plusieurs secteurs politiques. L'adaptation au changement climatique est une **tâche politique transversale** et a pour objectif d'intégrer l'adaptation au changement climatique dans des domaines politiques existants (**intégration systématique ou « mainstreaming »**). Lors du développement de la stratégie UE pour l'adaptation au changement climatique, la Commission européenne a également souligné l'importance de la coopération intersectorielle et de l'intégration des mesures d'adaptation dans la politique et les programmes de l'Union européenne.

Afin de relever les défis transfrontaliers et transversaux, des « combinaisons intelligentes » sont recherchées pour que l'adaptation au changement climatique soit mise à l'ordre du jour de structures de coopération transfrontalière au sein du Benelux.

Ce faisant, l'accent a été mis sur une série de domaines politiques au sein desquels la coopération Benelux transfrontalière est active. Cela signifie que « l'entièreté du secteur » des coopérations transfrontalières au sein desquelles le thème de l'adaptation au changement climatique devrait être abordé n'a pas été couverte. Une sélection a été faite pour des raisons pragmatiques.

Ce choix a abouti à l'organisation en 2015–2016 par le Secrétariat général Benelux de quatre ateliers thématiques exploratoires sur l'intégration systématique concernant (1) la gestion des risques (le 12 novembre 2015), (2) la santé publique (le 10 septembre 2015), (3) la politique énergétique (le 10 novembre 2016) et (4) les transports et la mobilité (le 29 avril 2016). À cette occasion, le contenu transfrontalier a été exploré et les possibilités et plus-values d'une coopération transfrontalière ont été mises en avant.

1. GESTION DES RISQUES

Depuis la signature du traité de Senningen (en 2004), la coopération Benelux est active dans le domaine de la gestion des crises et de la lutte contre les catastrophes.

Deux processus transfrontaliers transnationaux essentiels en matière de gestion des risques sont en cours dans le contexte Benelux et explorent les possibilités de « mainstreaming » : la « Réduction des risques de catastrophe » et l'Identification des risques transfrontaliers'.

1.1. « Réduction des risques de catastrophe »

a) Contexte

Force est de constater que le nombre de catastrophes augmente sans cesse dans le monde, que leur impact s'aggrave et que les conséquences du réchauffement climatique renforcent cette évolution. En réponse à cette situation, des décisions ont été prises lors de la troisième conférence mondiale de l'ONU sur la réduction des risques de catastrophes (mars 2015) dans le cadre du « Sendai Framework for Disaster Risk Reduction 2015-2030 ». Les pays y ont été invités à faire de la réduction des risques de catastrophes une priorité nationale, à mettre en place des mécanismes de coordination entre les différents partenaires concernés au sein d'un même pays et à identifier un point de contact national pour les Nations Unies.

Les priorités sont la prévention, le long terme et une approche multisectorielle.

L'accent est mis sur la coordination mutuelle de ces actions en matière de gestion des risques et d'adaptation au changement climatique.

Les partenaires Benelux ont convenu (groupe central de concertation « Senningen » du 15 avril 2015) d'étudier les possibilités d'une initiative Benelux conjointe concernant ce processus Sendai.

En effet, les catastrophes potentielles liées au changement climatique ne s'arrêteront pas à la frontière et, pour les trois pays, une approche plus intégrée serait utile. Cette démarche se doit également d'être intersectorielle, ce domaine impliquant un nombre important d'acteurs, y compris les autorités compétentes pour la prévention et la coopération au développement. Il a été observé que le Secrétariat général Benelux peut promouvoir une approche multidisciplinaire et représente un point de contact entre les différents niveaux administratifs concernés des trois pays.

b) Atelier et étapes suivantes

L'objectif de l'atelier exploratoire du 12 novembre 2015 était d'identifier les développements au sein des pays du Benelux et de détecter ensemble les possibilités de coopération au niveau Benelux.

À l'issue de cet atelier, il a été convenu d'organiser une concertation Benelux entre les points de contacts nationaux et les plateformes nationales en matière de réduction des risques de catastrophes dans les trois pays du Benelux, l'objectif étant de partager les connaissances et les expériences et d'explorer les possibilités de coopération.

Entre-temps, le Benelux a activé le « Groupe de contacts Sendai » au sein duquel les différents points de contact nationaux des trois pays se concertent. Cette évolution a donné une impulsion à la création des plateformes nationales en Belgique et au Luxembourg. Aux Pays-Bas, cette plateforme existait déjà.

- **Les Pays-Bas** ont depuis plusieurs années déjà un Plan national de sécurité et une Plateforme nationale de sécurité, qui correspond au comité de pilotage « Sécurité nationale ». Tous les départements concernés, dont font partie également l'Infrastructure, les Affaires étrangères, les acteurs économiques, etc., y sont représentés. Cette assemblée introduit les risques de sécurités spécifiques auprès des départements sectoriels concernés.
- La **plateforme belge** de réduction des risques de catastrophes est en développement (situation fin 2016).
Il a été décidé de travailler en fonction du sujet (contenu) et de rassembler les autorités concernées en la matière. Le contenu est déterminant et pas la structure politique. Une réflexion est en cours quant aux thèmes qui seront abordés. Des discussions sont menées à cette fin avec différents départements sectoriels. Les priorités sont déterminées selon une méthode « bottom up » sur la base de ces concertations (fin 2016 – début 2017).
- En ce qui concerne le **Luxembourg**, la composition de la plateforme nationale a été adoptée officiellement par le gouvernement. Une cartographie des risques désignés par les départements concernés est actuellement élaborée. Une série de nouveaux risques qui attireraient moins l'attention auparavant ont été mis en avant lors des concertations, par exemple les orages solaires, la résistance aux bactéries ou les effets en cascade à la suite d'un nuage de cendres volcaniques. Mais les risques d'inondation et une augmentation des vagues de chaleur restent des priorités importantes.

Pour 2017 et les années suivantes, une analyse commune des risques transfrontaliers est préconisée, en mettant l'accent sur des risques découlant du changement climatique et de conditions météorologiques extrêmes. Dans ce cadre, le risque de catastrophe, l'impact, les effets en cascade et les conséquences économiques et sociales seront examinés. Les mesures visant à renforcer la résilience et à faire face aux conséquences seront également abordées.

Le contenu fourni par les plateformes nationales et les résultats des quatre ateliers Benelux en matière d'adaptation au changement climatique serviront de source d'inspiration ; ces ateliers ont permis de dresser un inventaire des risques communs et transfrontaliers.

1.2. « Identification des risques transfrontaliers »

a) Contexte

Outre les analyses de risques nationales existantes que les pays ont dû réaliser récemment à la demande de l'UE, le Benelux et la Rhénanie du Nord-Westphalie ont pris l'initiative de procéder à une identification des risques transfrontaliers dans leurs régions frontalières régionales. Au sein de la concertation « Senningen », qui rassemble les ministres Benelux de la Justice et de l'Intérieur des trois pays, le groupe de travail « Identification des risques » a dressé en 2016 un inventaire des risques transfrontaliers escomptés dans les régions frontalières dans le cadre de l'élaboration de l'article 6 sur le mécanisme de protection civile de l'Union¹ sur la base d'une consultation de différents opérateurs en matière de sécurité et de protection civile. Cette identification a pour but de donner un aperçu des risques transfrontaliers qui, selon les personnes interrogées, peuvent apparaître en l'espace de quelques années dans le Benelux et dans la Rhénanie du Nord-Westphalie.

Cette consultation cible avant tout des acteurs de la protection civile, les opérateurs dans les zones frontalières. La réponse est basée sur les antécédents, l'expérience et le ressenti des personnes interrogées. L'inventaire est axé sur le court terme (3 ans) et le contenu est inspiré par la « protection civile ». L'approche est plutôt proactive que préventive.

Sur les 73 risques identifiés au total, 10 se sont vu attribuer le code rouge. Ces risques très sérieux auxquels les citoyens peuvent être confrontés dans les régions frontalières sont dans l'ordre de priorité : interruption de l'approvisionnement en électricité, épidémie à cause d'une maladie infectieuse, risque de contamination en provenance de l'étranger, risque de contamination par contact, épizootie transmissible à l'homme, incendies en milieu industriel, incident sectoriel avec des conséquences importantes (substance toxique), incident sectoriel avec des conséquences importantes (incendie, explosion), contamination de grande envergure sans symptômes et enfin défaillance du réseau de communication.

Un grand nombre des risques signalés sont également liés aux conséquences possibles du changement climatique. Le nombre élevé de risques liés à la santé publique est frappant.

¹ Article 6 de la DÉCISION n° 1313/2013/UE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 17 décembre 2013 relative au mécanisme de protection civile de l'Union : Gestion des risques

2. SANTÉ PUBLIQUE

a) Contexte

Le changement climatique devrait engendrer de nouveaux défis en matière de santé publique, dont une série se précise déjà.

Sur la base du Tableau du Climat Benelux, les risques suivants ont été signalés dans ce contexte :²

- Les étés plus chauds et les hivers plus doux entraîneront une diffusion accrue de virus et de bactéries, par exemple par les tiques et les moustiques. Il en résultera une plus grande propagation de maladies comme la maladie de Lyme, la malaria, des conséquences du virus du Nil occidental.
- Une augmentation des journées d'alerte aux allergies par un allongement de la durée de pollinisation et une diminution des précipitations en période estivale. La présence de nouvelles espèces de plantes envahissantes fait également apparaître de nouvelles allergies. La Belgique prévoit que d'ici 2040, jusqu'à 40 % de la population présentera des réactions allergiques.
- En matière de sécurité alimentaire, on s'attend à une augmentation des maladies alimentaires en raison des températures élevées ainsi qu'à une augmentation des cas de salmonelles.
- Des vagues de chaleur plus intenses et plus longues entraîneront une augmentation de la mortalité, essentiellement parmi les groupes vulnérables comme les jeunes enfants, les personnes âgées et les sportifs de haut niveau. Diminution également de la mortalité en conséquence d'un froid extrême.
- Les températures extrêmes aggravent également l'exposition à des substances polluantes comme l'ozone et les particules fines.
- Le changement climatique engendre plus de stress, plus d'épisodes dépressifs et de troubles psychiques en réaction aux conditions météorologiques extrêmes.

En combinaison avec l'environnement urbain, les risques suivants s'ajoutent :

- Davantage de décès dus à la chaleur également en combinaison avec le smog estival. Des groupes cibles spécifiques comme les bébés, les jeunes enfants, les personnes âgées, les sportifs, les personnes souffrant d'affections cardiaques ou pulmonaires y sont sensibles.
- En Flandre, on considère qu'une augmentation de 1°C entraîne une augmentation du taux de mortalité de 1 à 4 %.
- Risque accru de propagation de maladies, d'allergies, de pathologies liées au smog, au stress de chaleur et à l'alimentation.
- Risque accru de voir apparaître des îlots de chaleur dans les villes, en particulier dans les grandes villes avec de nombreux immeubles à multiples étages.
- Risque accru d'inondations et problèmes d'évacuation des eaux.

² Pour une description plus détaillée des risques et des défis politiques : voir le tableau du climat. (www.benelux.int/index.php/download_file/view/4143/3777/)

b) Atelier

Cet atelier du 10 septembre 2015 rassemblant des experts Benelux en matière de santé publique et d'adaptation au changement climatique a permis d'établir un aperçu commun de nouveaux défis en matière de santé publique liés au changement climatique.

Cet atelier a abouti aux conclusions suivantes :

1. Des défis similaires

Les effets existants et attendus du changement climatique sur la santé publique dans les pays du Benelux sont en grande partie convergents. Dans ce domaine, les pays font face à des défis comparables. En outre, on observe au sein des pays du Benelux de solides relations mutuelles et une circulation intense de personnes et de biens, ce qui peut contribuer à la propagation de maladies infectieuses.

2. Des processus complexes

Les effets du changement climatique sur la santé publique ne se produisent pas sur la base d'une relation 1 à 1, mais par le biais d'un processus complexe composé de causes et d'effets en interaction. Pour bien exposer cette problématique, il est nécessaire d'adopter une approche systémique permettant de mettre en évidence la conjonction complexe des causes et des effets.

- a. Le changement climatique provoque une série d'effets directs (tempêtes, sécheresses, inondations, vagues de chaleur) et indirects (qualité de l'eau, pollution de l'air, utilisation du sol, changements écologiques) qui, à leur tour, ont un impact sur la santé publique (the Lancet, 2015, p. 7).
- b. Les effets du changement climatique sur la santé publique concernent probablement surtout (I) le stress thermique, (II) les allergies, (III) les maladies infectieuses d'origine hydrique ou alimentaire, (IV) les maladies infectieuses liées à un vecteur (RIVM, « Institut national de la santé publique et de la protection environnementale », Pays-Bas) et les conséquences physiques et psychologiques des catastrophes naturelles.
- c. Les effets du changement climatique sur la santé publique ne peuvent pas être isolés d'autres phénomènes déjà à l'œuvre tels que le vieillissement de la population, la mondialisation (mobilité des personnes accrue, importation et exportation d'animaux et de marchandises...), l'urbanisation, l'individualisation, l'aménagement du territoire, la politique relative à la nature et à l'eau... Les évolutions décrites ci-dessus peuvent renforcer les effets du changement climatique sur la santé publique.

Quelques exemples :

- En raison du vieillissement de la population, une partie croissante de celle-ci devient vulnérable face au stress thermique, ce qui engendrera une surmortalité pendant les vagues de chaleur.
- En raison de l'urbanisation, de plus en plus de gens sont exposés à des températures relativement élevées, les villes étant en moyenne plus chaudes que la campagne.
- L'internationalisation des échanges de marchandises entraîne des importations accrues de vecteurs tels que le moustique-tigre. Un climat plus chaud augmente les chances de survie du moustique-tigre, ce qui accroît le risque d'infections.

3. Un examen plus approfondi est souhaité

Il existe un consensus sur le fait que l'impact du réchauffement climatique sur la santé publique est **grave** et qu'il est amené à s'accroître.

Une évaluation chiffrée pourrait aider à renforcer le sentiment d'urgence. Mais elle n'est pas disponible à l'heure actuelle : les données quantitatives relatives aux conséquences du changement climatique sur la santé publique sont sporadiques et fragmentaires.

Par exemple :

En Belgique, on estime à 410 le nombre de décès supplémentaires dus à une récente vague de chaleur (entre le 30 juin et le 5 juillet 2015), soit une surmortalité de 26 % (Institut scientifique de Santé publique). Aux Pays-Bas, ce chiffre s'élevait en 2010 à environ 660 décès supplémentaires (Bureau central des Statistiques des Pays-Bas). Si les politiques actuelles ne sont pas infléchies, l'Organisation mondiale de la Santé estime qu'on enregistrera jusqu'à 27.000 décès supplémentaires par an d'ici 2050.

De tels chiffres fournissent une indication des conséquences du changement climatique sur la santé publique, mais n'offrent pas un panorama complet pour autant.

Sur la base des connaissances disponibles, le meilleur scénario possible est une pondération qualitative des risques sur la base des estimations communes des experts.

Par conséquent, il convient de s'investir davantage dans le perfectionnement de l'approche quantitative des effets à la fois actuels et futurs du changement climatique sur la santé publique. Au niveau Benelux, il est envisageable d'améliorer la compilation, voire l'harmonisation, des connaissances disponibles au sein des centres d'expertise afin de mettre sur pied une base commune plus large (accroissement d'échelle). L'échange de connaissances et la coopération entre les instituts scientifiques semble souhaitable dans le cadre du Benelux.

Par ailleurs, soulignons qu'il ne faut pas attendre que l'évaluation chiffrée soit totalement effectuée avant de mettre en place des mesures politiques.

4. Obligation de communication transfrontalière systématique

En ce qui concerne les cas de maladies nouvelles ou exceptionnelles, on constate que dans la pratique, une politique de signalisation transfrontalière a déjà lieu entre professionnels de la santé, notamment dans le cadre du Programme de surveillance des maladies émergentes (ProMED, <http://www.promedmail.org/>) de « l'International Society for Infectious Diseases » et du système d'alerte précoce et de réaction (EWRS) du Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC).

Pour bon nombre de maladies, une **obligation de communication** s'impose aux professionnels ; des accords ont été conclus en la matière au niveau international (OMS) et européen (UE). Ce n'est toutefois pas le cas pour l'ensemble des maladies liées au changement climatique. Dans ces situations, les choses dépendent largement des pratiques individuelles des professionnels de la santé et ce « réflexe » risque donc de disparaître à mesure que le personnel se renouvelle.

Au niveau Benelux, il serait judicieux de passer d'une signalisation liée aux personnes à un accord plus structurel. Il convient d'examiner comment s'effectue le signalement de maladies (tropicales) exceptionnelles et nouvelles.

5. Partage des données relatives au contrôle et à la surveillance des risques sanitaires liés au climat

En ce qui concerne le suivi systématique de l'apparition de maladies nouvelles ou exceptionnelles présentant un lien avec le réchauffement climatique, les pays du Benelux peuvent partager les résultats du **contrôle et de la surveillance** de manière systématique. Cela permettra en outre de compiler les informations et de constituer une base de connaissances commune plus large. Il s'agirait d'une démarche importante dans le cadre de la coopération entre pays voisins concernés par des problématiques similaires. Les pays peuvent conclure des accords en ce sens.

6. Partage des mesures politiques

Les pays Benelux peuvent échanger des informations relatives à leurs initiatives politiques et s'efforcer de les rapprocher en vue d'en réduire les coûts et d'en renforcer l'efficacité. Songeons notamment aux programmes ayant trait au stress thermique et à l'ozone, aux programmes d'extermination des moustiques et des tiques ainsi qu'à la sensibilisation du public et des professionnels du secteur de la santé.

7. Partage du contrôle des évolutions politiques

Il est important de contrôler et d'évaluer les interventions politiques se rapportant à l'adaptation au changement climatique et à la santé publique sur une base régulière. Cela permet d'évaluer les progrès accomplis dans différents domaines. Par ailleurs, il convient d'être attentif aux décisions qui n'ont éventuellement pas été appliquées ainsi qu'aux motifs justifiant leur report.

8. Coopération européenne

Les pays du Benelux peuvent également coopérer plus activement dans le cadre du Groupe de travail européen Environnement et Santé (EHTF), plus spécifiquement au sein du groupe de travail « Health in Climate Change (HIC) », en vue de la sixième conférence ministérielle sur l'environnement et la santé de 2016. Cela permettra de mieux intégrer les contributions relatives à des aspects liés à la santé dans la politique climatique des pays.

3. SYSTÈMES ÉNERGÉTIQUES DANS LE BENELUX : LA RÉSILIENCE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE (« RESILIENCE FOR CLIMATE CHANGE »)

a) Contexte

Changements et risques

Le changement climatique et la politique de l'énergie sont étroitement liés. La discussion portant sur l'amélioration de l'efficacité énergétique, la transition vers les énergies renouvelables et la diminution des émissions de CO2 occupe beaucoup les experts et les responsables politiques.

Le changement climatique aura également un impact important sur le système énergétique. L'augmentation des conditions météorologiques extrêmes, comme de fortes pluies, des chutes abondantes de neige, des vagues de chaleur, des périodes de sécheresse et l'augmentation du niveau des mers aura un impact, séparément ou de manière combinée. Des publications récentes de l'Agence internationale de l'Énergie et de l'Agence européenne pour l'environnement abordent ces défis.

Les changements climatiques futurs entraîneront des changements importants au niveau de la **demande en énergie**, comme une augmentation de celle-ci pendant les mois d'été et une diminution au cours de l'hiver. Dans ce cadre, l'hypothèse est que l'augmentation au cours de l'été concernera surtout l'électricité, alors que la diminution en hiver concernera aussi le gaz et le mazout. L'EEA estime cette diminution à 9 % d'ici 2050.

Du **côté de l'offre**, le changement climatique présentera aussi bien des opportunités que des risques. Les périodes de sécheresse plus longues peuvent entraîner des manques en eau de refroidissement et rendre nécessaire le délestage des centrales énergétiques. L'EEA estime que la perte de production pourrait atteindre 6 à 19 % en 2040. La disponibilité d'eau de refroidissement deviendrait un point critique lors de l'établissement des centrales énergétiques et la question de réservoirs est abordée. On plaide en même temps pour diminuer la dépendance en matière d'eau de refroidissement et pour stimuler les sources d'énergie indépendantes en eau de refroidissement.

Les pénuries d'eau peuvent également entraîner une diminution de l'énergie hydroélectrique.

Par ailleurs, le changement climatique devrait augmenter le potentiel des énergies éolienne et solaire. Des possibilités de production d'énergie à partir de la biomasse peuvent également se développer étant donné la production plus importante sous un climat plus chaud.

L'augmentation du nombre de cas de conditions météorologiques extrêmes rendra le système énergétique dans son ensemble encore plus volatile qu'à présent. Cela exerce une pression plus importante sur le système de **transport d'énergie**, qui doit offrir une plus grande flexibilité et une meilleure interconnexion.

La volatilité de la production d'énergie demande des systèmes de **stockage d'énergie** plus importants et plus flexibles.

Parallèlement, ce système de transport et de stockage d'énergie est aussi confronté à des risques accrus en raison des conditions météorologiques extrêmes.

Étant donné l'interconnexion, des événements locaux ont des répercussions plus importantes, parfois en cascade, sur d'autres secteurs comme les transports, les communications, les soins de santé...

Améliorer la résilience

Les conditions météorologiques extrêmes et la vulnérabilité des systèmes énergétiques diffèrent en fonction des **circonstances géographiques** et les stratégies d'amélioration de la résilience au changement climatique doivent s'y adapter.

La vulnérabilité du système énergétique entraîne également **des frais importants**, tant en raison des dommages aux infrastructures que des dégâts économiques et sociaux. En même temps, les mesures doivent être **peu onéreuses** et abordables. La capacité financière joue un rôle important à cet égard.

De nombreuses mesures en matière de politique énergétique génèrent des **bénéfices annexes** et favorisent l'efficacité énergétique, la transition vers les énergies renouvelables et la résilience face aux conditions météorologiques extrêmes, ce qui ouvre des perspectives pour améliorer l'efficacité et établir des synergies entre les stratégies politiques.

b) Atelier

L'atelier concernant les systèmes énergétiques du 10 novembre 2016 a abouti aux conclusions suivantes :

1. Au sein du Benelux, les autorités et le secteur énergétique sont clairement conscients de la nécessité de l'adaptation au changement climatique et aux conditions météorologiques extrêmes. Les connaissances relatives à la nature et à l'ampleur des conséquences et aux solutions possibles ne sont cependant pas encore suffisamment disponibles et précises. Les autorités et le secteur énergétique ont besoin de ces connaissances afin de pouvoir développer une politique et une stratégie « basées sur des données scientifiquement validées ».
Ces meilleures connaissances doivent aboutir à plus de clarté, à un cadre stable et à une nouvelle conception du marché afin de permettre un planning et des investissements à long terme.
2. Il est nécessaire de continuer à investir dans l'acquisition, l'amélioration et le partage de connaissances communes sur les effets du changement climatique et des conditions météorologiques extrêmes sur le système énergétique au sein du Benelux.
Ces connaissances doivent avoir trait à tous les aspects de ce système énergétique : la demande, la production, l'interconnexion, le stockage et la conception de marché. Le système énergétique doit donc être examiné dans sa totalité avec tous ses liens. Il convient également de partir du contexte transfrontalier parce que le système énergétique ne reste pas confiné à l'intérieur des frontières d'un pays.
L'acquisition de connaissances ne doit pas se concentrer uniquement sur l'adaptation, mais doit aussi tenir compte des changements au sein du système énergétique, notamment à la suite des mesures d'atténuation. L'analyse doit aussi examiner les opportunités qu'offre le changement climatique en matière de production énergétique, comme l'énergie solaire ou éolienne.

3. Dans le cadre de la gestion de crise, une analyse commune plus approfondie de l'impact du changement climatique sur le système énergétique est nécessaire. Celle-ci se concentre sur les vulnérabilités au sein du système énergétique. Elle doit se pencher sur les effets en cascade et les effets en chaîne :
 - a. Les effets en cascade ont trait aux conséquences d'une panne potentielle du système énergétique pour d'autres secteurs de la société (soins de santé, économie, transport, secours...).
 - b. Dans le cadre d'effets en chaîne, l'analyse porte sur les conséquences ainsi que sur les solutions possibles de l'autre côté de la frontière.

Cette analyse doit avoir un caractère « actif » et « opérationnel » au lieu d'être passive et de se contenter d'inventorier.

4. Le changement climatique crée des défis, mais aussi des opportunités sur le plan économique. Outre et à la suite de nouvelles formes de fonctionnement de marché et de production d'énergie, de nouveaux produits, services et modèles commerciaux seront nécessaires. La coopération Benelux visant à renforcer les pays du Benelux a une bonne position pour saisir ces opportunités – les pays ont de grandes connaissances, de l'expérience, des structures et des compétences.
5. Dans le cadre d'investissements dans le système énergétique, surtout dans une perspective à plus long terme, une plus grande attention doit être portée au renforcement de sa stabilité et de sa résilience face aux conséquences des changements climatiques et des conditions météorologiques extrêmes, compte tenu des questions liées à la sécurité d'approvisionnement. Le développement des connaissances (cf. point 1) soutient ce processus.

Ce faisant, l'attention doit aussi se porter sur l'harmonisation de la réglementation relative au nouveau système énergétique transfrontalier afin que celui-ci contribue au renforcement de la résilience face aux changements climatiques et aux conditions météorologiques extrêmes. Une bonne réglementation est une condition pour l'adaptation au changement climatique et pour mener la transition des systèmes énergétiques.

6. Bien que les spécialistes du secteur public et du secteur énergétique semblent bien conscients des défis qui se profilent à l'avenir, ce sentiment d'urgence n'est pas encore présent au sein de la population. L'assise politique doit être renforcée et le consommateur final n'est pas encore assez conscient et préparé. Il faut investir pour sensibiliser le grand public aux risques et aux effets en cascade ainsi qu'aux mesures nécessaires pour améliorer la résilience. Les éventuels coûts impliqués doivent également être mieux connus.
7. La coopération Benelux s'attaque de diverses manières aux défis mentionnés ci-dessus. Elle peut faciliter l'acquisition et le partage de connaissances. Le réseau BEN!EX pourrait également jouer un rôle dans ce domaine. En outre, le Benelux peut contribuer au développement d'une coopération internationale en matière de conception de marché et de planification de crises par le biais d'analyses communes. Elle le fait déjà dans une certaine mesure, notamment par le biais de la coopération en matière d'adaptation au changement climatique, de réduction des risques de catastrophe (Sendai) et par le biais de la concertation penta. La coopération Benelux peut également contribuer au développement de la réglementation appropriée et à la coordination de la planification à long terme, comme décrit ci-dessus.

4. TRANSPORT ET MOBILITÉ

a) Contexte

Le changement climatique et les conditions climatiques extrêmes ont des effets concrets sur le transport et la mobilité. Les changements climatiques influenceront considérablement le fonctionnement des systèmes de transport. Le Benelux est une plaque tournante logistique dans le nord-ouest de l'Europe. De bons développements logistiques dans le Benelux sont étroitement liés à la fluidité et donc à une infrastructure de transport (commune) de qualité. Il est donc essentiel que la résilience des systèmes communs de transport Benelux soit d'un niveau suffisant ou renforcé vis-à-vis des changements climatiques attendus et des conditions climatiques extrêmes.

L'augmentation prévue de la fréquence et/ou de l'intensité d'événements météorologiques spécifiques tels que de fortes pluies, des chutes de neige abondantes, des vagues de chaleur, des périodes de sécheresse, etc., aura assurément un impact négatif sur les infrastructures de transport. Mais des effets positifs du changement climatique sont également possibles, comme la diminution du nombre de jours de neige ou de gel, ce qui aurait une incidence positive sur la durée de vie des infrastructures. Les effets du changement climatique ne concernent pas seulement les infrastructures de transport, mais aussi la mobilité en tant que telle (par exemple des changements au niveau du transfert modal, des flux de transport générés, etc.).

Les changements climatiques engendrent aussi des coûts. Un report des mesures d'adaptation des infrastructures de transport fera fortement augmenter les coûts de maintenance et/ou de reconstruction à moyen et à long terme. Le projet METEO du 7e programme cadre de l'UE, qui a trait au changement climatique, estime les coûts engendrés par des conditions météorologiques extrêmes à 2,2 milliards d'euros par an pour le secteur des transports.

b) Atelier

L'atelier concernant le transport et la mobilité du 29 avril 2016 est parvenu aux conclusions suivantes :

- L'Union européenne estime que les conditions météorologiques extrêmes causent au secteur des transports dans l'UE un préjudice évalué entre 3,5 et 15 milliards EUR par an et le changement climatique peut l'aggraver considérablement. Ces chiffres ont été avancés lors d'un atelier que le Benelux a organisé pour déterminer les effets du changement climatique sur le transport par route, par chemin de fer et par voie navigable dans la région et les pays voisins.
- Les conséquences du changement climatique comme l'augmentation du niveau de la mer et la plus grande fréquence de conditions météorologiques extrêmes comme les fortes pluies, les vagues de chaleur, les périodes de sécheresse auront un impact négatif sur les infrastructures de transport. On doit s'attendre aussi à des dommages externes croissants, notamment à cause des accidents. La diminution du nombre de jours de gel pourrait en revanche avoir un effet positif limité. La mobilité elle-même subira les conséquences du changement climatique, comme le choix d'un moyen de transport, par exemple, ou des changements dans la circulation des touristes.

- Le Benelux peut être considéré comme une seule grande plateforme globale, qui s'étend jusqu'aux régions avoisinantes en France et en Allemagne. Dans ce système de transport global, la chaîne est aussi forte que le maillon le plus faible. Les dégâts et les interruptions dans le système de transport d'un pays provoquent le plus souvent une réaction en chaîne et des effets en cascade sur l'ensemble du système de transport, également au-delà des frontières.
- La vision à long terme est très importante pour le secteur des transports. Les infrastructures de chemins de fer, de navigation intérieure et de la route sont construites pour une période de quelques dizaines d'années. Pour l'infrastructure ferroviaire, on table sur des périodes jusqu'à 40 ans et les trains eux-mêmes sont maintenus en service pendant au moins 30 ans. Les canaux et les voies navigables sont conçus pour des périodes de plus de 100 ans et les bateaux ont facilement une durée de vie de 50 ans.

En outre, des adaptations ultérieures de l'infrastructure ont un coût bien plus élevé que le surcoût éventuel d'une construction résistante au climat au début.

Suffisamment de raisons pour tenir compte des conséquences du changement climatique au moment des investissements.

On a souligné du reste que beaucoup de solutions 'vertes' pour l'aménagement d'une infrastructure de transport ont aussi d'autres effets favorables.

- Le changement climatique engendrera des coûts importants. Ainsi, il y a les dégâts à l'infrastructure à cause de conditions météorologiques. Le projet METEO (7^e programme cadre de l'UE) estime à 3,5 € milliards par an le coût annuel actuel pour le secteur des transports à cause de conditions météorologiques extrêmes, dont 2,5 milliards à cause des dégâts à l'infrastructure. Le projet EWENT estime 15 milliards d'euros. À titre de comparaison, le coût des dégâts causés à l'infrastructure par un ouragan tel que Katrina ou Rita est estimé à 1,1 milliard de dollars. Le changement climatique entraînera une hausse sensible de ce coût à l'avenir.
- Par ailleurs, on doit chiffrer le préjudice économique occasionné par une panne éventuelle des systèmes de transport. Ce préjudice peut être considérable. Ainsi, le préjudice économique à cause du niveau trop bas du Rhin s'est établi à 28 millions d'euros dans la période 1986-2004 avec un pic de 91 millions d'euros en 2003.
- Beaucoup d'orateurs ont relevé la nécessité d'une bonne coopération transfrontalière dans ce cadre, vu l'interdépendance des systèmes de transport dans le Benelux et son voisinage ainsi que le développement économique subséquent. Cette coopération doit permettre de réduire au minimum les risques pour le bon fonctionnement du système de transport global.
- Les participants prévoient, pour 2017 et les années suivantes, d'effectuer une analyse de risques conjointe, dans le cadre Benelux, du transport transfrontalier Benelux, afin de détecter les risques et les vulnérabilités aux conditions climatiques extrêmes et de proposer des mesures d'amélioration.

5. AUTRES ACTIVITÉS

Par mesure d'exhaustivité, il convient également de mentionner l'atelier relatif à l'adaptation au changement climatique organisé le 11 octobre 2016 (au Secrétariat général Benelux) par la Commission Internationale de la Meuse et la Commission Internationale de l'Escaut.

Cet atelier avait pour but de créer un échange de connaissances et d'explorer les possibilités d'actions conjointes dans le cadre de la Commission Internationale de la Meuse et de la Commission Internationale de l'Escaut.

Pendant l'atelier, le Secrétariat général a également présenté les activités Benelux. À cet égard, l'orateur a insisté sur le caractère complémentaire des activités Benelux dans ce domaine et celles des deux commissions.

Les conclusions de cet atelier sont les suivantes :

1. Tous les pays et toutes les régions dans le bassin hydrographique de la Meuse et de l'Escaut sont activement impliqués dans le thème du changement climatique.
2. La gestion du changement climatique dans le cadre de la gestion de l'eau s'articule principalement autour de l'adaptation (adaptation aux conséquences du changement climatique) plutôt que sur l'atténuation.
3. La gestion de la problématique dans les pays et les régions du bassin hydrographique de la Meuse et de l'Escaut en est encore dans la phase d'exploration des problèmes et des effets.
4. Les présentations données pendant l'atelier et les discussions qui s'en suivent, permettent d'appuyer les plans de travail actuels de la CIM et de la CIE dans le domaine de l'adaptation au changement climatique.
5. Points d'attention spécifiques :
 - a. Crues éclair (flash floods) ;
 - b. Niveau d'eau bas : une attention soutenue est nécessaire en raison de l'importance sociale ;
 - c. Qualité de l'eau : le temps est venu de prendre cet aspect à bras-le-corps ;
 - d. Les « bonnes pratiques » : échange d'informations relatives aux mesures au moyen de « bonnes pratiques ».
6. L'échange régulier d'informations entre la CIM et la CIS sur le sujet du développement des connaissances est jugé important. Les nouvelles évolutions doivent être partagées rapidement pour que les connaissances demeurent actuelles. À cet égard, l'échange d'informations relatif aux développements météorologiques et aux prévisions météorologiques représente un domaine particulier d'attention.

L'échange d'informations s'avère essentiel pour le développement de bonnes relations entre experts dans le bassin hydrographique de la Meuse et de l'Escaut.

III. COOPÉRATION MACRO-RÉGIONALE DANS LE CADRE DE L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE EN EUROPE

a) Contexte

La conférence de novembre 2014 avait constaté la valeur ajoutée évidente de la coopération macro-régionale dans le domaine de l'adaptation au changement climatique dans un contexte européen, et ce constat est partagé par les autres structures de coopération transfrontalières en Europe, qui s'intéressent également à l'adaptation au changement climatique.

Plusieurs coopérations macro-régionales au niveau européen sont chargées d'étudier l'adaptation au changement climatique. La Commission européenne salue ces coopérations dans ce domaine. Ces coopérations régionales se trouvent dans des degrés divers de développement et explorent actuellement les développements futurs dans ce domaine.

b) Atelier

Le 9 mai 2016, le Secrétariat général Benelux, en coopération avec le Secrétariat permanent du « Council of the Baltic Sea States (CBSS) », a organisé un atelier intitulé « Macro Regional Cooperation on Climate Change Adaptation », auquel participaient également la Convention des Carpates et l'Union pour la Méditerranée.

Cet atelier avait pour but d'explorer la valeur ajoutée de la coopération macro-régionale en matière d'adaptation au changement climatique en Europe, ainsi que les différentes pistes d'optimisation. À cet effet, des connaissances et des expériences ont été partagées et les points communs et possibilités de convergence ont été explorés.

L'atelier se concentrait de sur les aspects de « gouvernance » : l'approche générale, la coopération transfrontalière et transsectorielle.

L'atelier s'articulait autour de deux volets :

Volet 1 : État des lieux actuel dans le développement des coopérations macro-régionales.

La position stratégique de la coopération macro-régionale : quelle est la position stratégique de la coopération régionale dans le cadre de l'adaptation au changement climatique vis-à-vis de la stratégie européenne et des plans et stratégies d'adaptation nationaux ?

Résultats

1. Il existe une grande variété de coopérations macro-régionales portant sur l'adaptation au changement climatique. Certaines d'entre elles sont déjà actives depuis plusieurs dizaines d'années (par ex. CBSS), d'autres viennent de démarrer (par exemple, le Benelux). Certaines de ces coopérations couvrent une surface limitée de l'Union européenne (Benelux), alors que d'autres couvrent une région plus large, même hors de l'UE (par ex. la Coopération Méditerranéenne, États de la Mer Baltique).

2. Souvent, les actions régionales liées au climat se concentrent sur des actions d'atténuation, comme, par exemple, la promotion de la transition énergétique vers l'énergie renouvelable, l'efficacité énergétique, etc. L'adaptation au changement climatique constitue une nouveauté pour un grand nombre de régions et de pays.
3. La coopération macro-régionale dans le cadre de l'adaptation au changement climatique est intégrée dans les structures de coopération existantes. Ceci permet d'expliquer pourquoi les structures de gestion de ces structures de coopération peuvent varier considérablement, en fonction du contexte historique, culturel, politique ou géographique.
4. L'existence d'une certaine « tradition » ou « habitude » dans la coopération existante aide à relever des nouveaux défis. Parallèlement, les structures de coopération existantes doivent s'adapter en vue de relever ces nouveaux défis.
5. Dans aucun des cas, la coopération macro-régionale se concentre exclusivement sur la coopération en matière d'adaptation au changement climatique. Dans tous les cas, la coopération macro-régionale s'axe sur plusieurs domaines stratégiques, dont certains sont liés à l'adaptation au changement climatique. Souvent, un lien clair est établi avec la sécurité et la vigilance face aux risques. (p. ex. États des Mers Baltiques, Benelux, ...).
6. Aucune structure de coopération macro-régionale ne peut prétendre avoir le « monopole » pour la totalité des sujets liés à l'adaptation au changement climatique dans sa « région ». Il y a beaucoup de recouvrements sur le plan géographique : souvent, plusieurs structures de coopération sont actives dans divers aspects de l'adaptation au changement climatique.
7. Un besoin général de développement de capacité dans le cadre de l'adaptation au changement climatique se fait sentir. À cet effet, diverses activités sont développées, comme, par exemple, des tables rondes, des ateliers, des plateformes numériques, des échanges d'informations, des réseaux d'experts, l'implication des parties prenantes.
8. Dans l'optique du « mainstreaming », toutes les coopérations macro-régionales développent des actions horizontales, des actions visant à renforcer la sensibilisation, des ateliers qui abordent plusieurs aspects (« l'adaptation au changement climatique en lien avec... »).
9. La coopération macro-régionale est complémentaire aux stratégies nationales des États membres de l'Union européenne. De cette manière, ils utilisent automatiquement les instruments nationaux.
10. Il est essentiel de favoriser le dialogue politique et de bénéficier d'un soutien de la police. À cet effet, plusieurs actions sont organisées, comme, par exemple, des comités ministériels, des conseils ministériels, des groupes de travail politiques, ... Dans certaines situations, il est également nécessaire de conclure des accords contraignants sur le plan juridique.

Volet 2 : Coopération transfrontalière et transsectorielle dans le cadre des structures de coopération macro-régionales

La stratégie européenne en matière d'adaptation au changement climatique souligne l'importance de l'intégration de l'adaptation au changement climatique dans les domaines stratégiques importants et du renforcement de la coopération transfrontalière et transsectorielle. Comment sont-ils gérés ?

Résultats

1. La coopération transfrontalière aide à renforcer la visibilité et débouche sur une plus grande attention politique et sur une priorité plus importante accordée au sujet (cas concret de la municipalité de Växjö en Suède).
2. Il est important de parvenir à mettre en œuvre des changements d'attitude afin d'améliorer la résilience face aux changements climatiques et aux conditions climatiques extrêmes. Ces changements d'attitude doivent être créatifs et en même temps tenir compte du contexte culturel local et des circonstances (cas concret de la municipalité de Växjö en Suède).
3. La visualisation des conséquences du changement climatique et des scénarios de développement, tel que démontré par « l'enquête par projet », présente d'importants avantages dans l'optique du renforcement de l'intérêt du public et de l'approfondissement de la compréhension et des connaissances des conséquences du changement climatique.

Ceci permet d'aider à ignorer les frontières entre les pays et entre les compétences administratives et contribue à l'élaboration de décisions politiques mûrement réfléchies (cas concret des stratégies d'adaptation en Flandre).

4. L'aménagement du territoire joue un rôle crucial dans l'adaptation au changement climatique (cas concret des stratégies d'adaptation en Flandre).
5. La constitution de capacités liées à l'adaptation au changement climatique est améliorée par le biais d'une coopération thématique et par le partage de connaissances sur des thèmes spécifiques. Cette approche peut être mise en œuvre à la fois dans le cadre de coopérations régionales et au niveau international (cas concret « UNEP Mountain Adaptation Outlook Series »).
6. Les défis liés à l'adaptation au changement climatique représentent rarement un thème spécifique à l'agenda politique, mais sont souvent imbriqués dans d'autres défis politiques (cas concret de la Coopération méditerranéenne).

Remarque finale générale

Les participants sont convaincus de la nécessité de la contribution de la coopération macro-régionale en vue de développer la politique européenne relative à l'adaptation au changement climatique. Il existe une forte demande d'organisation de réunions de suivi concernant les coopérations macro-régionales en appliquant une fréquence de 1 à 2 ans.

IV. CONCLUSIONS

1. La coopération transfrontalière génère une valeur ajoutée

Les précédents ateliers ont confirmé le constat selon lequel, au sein du Benelux, il existe un grand nombre de **convergences** dans les risques et les missions politiques dans le domaine de l'adaptation au changement climatique, tels que formulés par la Conférence consacrée à l'adaptation au changement climatique au Benelux (2014).

- a. Une grande partie des défis signalés et des risques évoqués lors de l'atelier, sont similaires jusqu'à un certain point dans les pays Benelux. À l'évidence, ils ne sont pas identiques, eu égard aux particularités des trois pays et régions.
Toutefois, compte tenu de leur situation en Europe du Nord-Ouest, elles présentent des fortes similitudes entre elles, surtout vis-à-vis des défis présents dans le Sud ou l'Est de l'Europe.
- b. En outre, les effets attendus du changement climatique et des conditions climatiques extrêmes ne se limitent pas uniquement aux frontières des pays, mais présentent un caractère fortement transfrontalier. Ce caractère transfrontalier est imputable à la forte imbrication de l'infrastructure de transport, du système énergétique, en raison de la propagation de maladies, qui ne connaissent naturellement pas les frontières, tout comme les masses d'eau ou autres phénomènes.

Ces constats confirment que la coopération transfrontalière dans le domaine de l'adaptation au changement climatique est utile et représente une valeur ajoutée, également pour le pays en question. Par ailleurs, ce constat a été partagé par d'autres structures de coopération macro-régionales en Europe lors de l'atelier lié à la coopération macro-régionale dans le cadre de l'adaptation au changement climatique.

2. Renforcer les connaissances communes

L'adaptation au changement climatique constitue une mission politique relativement nouvelle dans les pays et régions du Benelux. Les idées y afférentes sont en cours de développement permettent progressivement de mieux cerner l'importance de ce sujet.

Au cours des ateliers, il est apparu clairement que sur l'ensemble du Benelux **les connaissances** relatives aux différents aspects de l'adaptation au changement climatique sont réparties de manière inégale et très fragmentée.

Certains centres d'expertise sont déjà très avancés dans certains aspects du sujet alors que d'autres viennent à peine de commencer le travail de recherche.

En outre, les connaissances disponibles sont bien souvent déduites des informations recueillies au niveau européen et donc parfois trop peu axées sur les pays Benelux. Cela vaut à plus forte raison pour les connaissances relatives aux aspects économiques du changement climatique et les coûts des mesures visant à garantir la résilience des infrastructures transfrontalières.

Malgré la disponibilité d'un grand nombre d'informations et d'idées, il n'existe pas encore de base de connaissances commune et partagée sur le sujet de l'adaptation au changement climatique au Benelux. Il est fortement recommandé d'élargir la base de connaissances commune en partageant davantage de connaissances et en les approfondissant de concert.

Par ailleurs, il convient de remarquer que l'attention portée aux conséquences du changement climatique est souvent élargie pour inclure également les conditions climatiques extrêmes. En effet, ces derniers peuvent également être la conséquence d'autres phénomènes, comme, par exemple, l'Oscillation nord-atlantique.

De plus, il est fait remarquer que les effets du réchauffement climatique n'interviennent pas de manière « exclusive », mais vont bien souvent de pair avec d'autres développements, tels que le vieillissement de la population, l'internationalisation du transport de marchandises ou le bétonnage des centres villes. Souvent, le réchauffement climatique tend à amplifier ces phénomènes.

3. Une conscience accrue des défis communs

La sensibilisation conjointe aux conséquences du réchauffement climatique sur (i) d'une part, **la sécurité et la gestion des risques** et d'autre part, (ii) sur la conscientisation face aux **conséquences financières et économiques** des dommages aux infrastructures, ne fait qu'augmenter. Par conséquent, la sensibilisation face à l'importance de l'adaptation au changement climatique dans le développement de la politique est également renforcée.

Cette **sensibilisation croissante** pour la coopération transfrontalière et conjointe se manifeste également au niveau de la coopération transfrontalière dans les secteurs des communications et des transports, de l'énergie, de la gestion des risques et de la santé publique. À la suite des ateliers Benelux, les connaissances relatives à cet aspect ont été renforcées et les participants ont été sensibilisés au défi partagé et transfrontalier.

De cette manière, les ambitions relatives à une intégration systématique (mainstreaming) - l'intégration de l'adaptation au changement climatique dans les domaines stratégiques existants - ont en partie été réalisées.

Cette conclusion a également été partagée par d'autres structures de coopération macro-régionale en Europe lors de l'atelier consacré à la coopération macro-régionale dans le cadre de l'adaptation au changement climatique.

Dans le même temps, l'aspect lié à la « résilience » a bénéficié d'une attention plus soutenue : est-on suffisamment préparé à gérer les conséquences du réchauffement climatique et des conditions climatiques extrêmes ? Est-ce que notre infrastructure est suffisamment résistante face à ces effets ? Est-ce que la société et l'économie sont suffisamment résilientes ? La sensibilisation va croître à mesure que les différents aspects et les défis futurs se précisent.

4. La nécessité de connaissances plus précises sur les effets transfrontaliers et en matière de coopération

Le but du « **mainstreaming** » vise l'intégration de l'adaptation au changement climatique dans les domaines stratégiques existants.

Les ateliers organisés au niveau Benelux présentaient un caractère exploratoire et ont permis de préciser en partie le contenu et les missions transfrontalières. Ainsi, l'interdépendance des pays face à l'adaptation au changement climatique a été mise en avant.

À l'heure actuelle, il n'est pas encore possible de répondre à la question de savoir si de cette manière, les risques sont « **bien identifiés** ». La bonne répartition des tâches et des responsabilités ne pourra avoir lieu que lorsque les missions auront été clairement formulées et que les responsabilités auront été suffisamment définies dans les secteurs. À cet effet, une analyse adaptée des risques transfrontaliers pourrait aider.

Le **soutien sur le plan politique** pourra être renforcé dans le cas où la sensibilisation des parties prenantes des différents secteurs stratégiques est suffisamment importante.

V. RECOMMANDATION

Lors des différents ateliers Benelux, les participants ont insisté sur la nécessité d'effectuer des analyses de risques plus poussées, transfrontalières et conjointes. Les participants ont notamment insisté sur les analyses de risques relatives à l'énergie, au transport et à la mobilité et à la maîtrise des risques. L'atelier consacré à la santé publique était moins clair sur ce point, mais parallèlement, il convient de remarquer que l'inventaire des risques transfrontaliers Benelux (2016) place un grand nombre de problèmes liés à la santé publique en haut de la liste des priorités.

À l'avenir, une analyse des risques transfrontaliers et conjoints plus poussée pourrait s'avérer nécessaire.

Cette analyse devrait prendre en compte les effets transfrontaliers en chaîne et en cascade du réchauffement climatique et des conditions climatiques extrêmes. Elle doit se pencher sur les effets en cascade et les effets en chaîne :

- Dans le cadre d'effets en chaîne, l'analyse porte sur les conséquences ainsi que les solutions possibles de l'autre côté de la frontière.
- Les effets en cascade entraînant une panne potentielle dans un secteur, (par ex. système énergétique) qui ont des conséquences sur d'autres secteurs (par ex. : soins de santé, économie, transport, secours, ...).

En complément aux quatre conclusions précitées, une telle analyse doit pouvoir répondre aux questions suivantes :

- a. En ce qui concerne la conclusion 1: est-ce que les connaissances relatives aux conséquences est suffisante ? Est-ce que ces connaissances sont suffisamment « partagées » ? Est-ce que toutes les parties prenantes en sont suffisamment conscientes ?
- b. En ce qui concerne la conclusion 2 : est-ce que les connaissances sont suffisamment tangibles pour estimer les effets en chaîne et en cascade, également de l'autre côté de la frontière ?
- c. En ce qui concerne la conclusion 3 : est-ce que le sentiment d'urgence est présent ?
- d. En ce qui concerne la conclusion 4 : est-ce que toutes les tâches et les responsabilités sont bien « définies » ? Savons-nous avec certitude qui est chargé des différentes tâches et responsabilités en vue de garantir la résilience pour l'adaptation au changement climatique ?

La proposition d'approche de cette analyse de risque transfrontalière et conjointe sera développée dans une note distincte.